



Engagement de prise en charge des frais d'acte et des frais d'inscription de privilège de prêteur de deniers ou d'hypothèque

La société Quiétude SA au capital de 4 600 960 euros
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le n° 420 846 446 00037
représentée par Monsieur Edgard Valero.

s'engage par la présente de manière irrévocable que les acquéreurs de la résidence *Les portes du Lagon 3*, bénéficieront :

- De la prise en charge des frais, droits et honoraires du notaire consécutifs à la signature de l'acte authentique et de l'acte de prêt.

- De la prise en charge des frais de privilège de prêteur de denier ou des frais d'hypothèque occasionnés par la souscription du prêt principal de la dite acquisition.

Le paiement étant effectué par Quiétude SA, directement entre les mains du notaire.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A La Rochelle,
Le

2007



Engagement de prise en charge des frais de dossier bancaire et de procuration

La société Quiétude SA au capital de 4 900 460 euros
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le n° 420 846 446 00037
représentée par Monsieur Edgard Valero.

s'engage par la présente de manière irrévocable que les acquéreurs de la résidence *Les portes du
Lagon 3*, bénéficieront :

- Du remboursement des frais de dossier bancaire, limités à 1 % du montant du prêt principal, plafonnés à 400 euros TTC.

- De la prise en charge des frais de procuration plafonnés à 150 euros TTC.

Les remboursements s'effectueront par Quiétude SA, dans les meilleurs délais après la signature de l'acte authentique et sur présentation des justificatifs.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A La Rochelle,

Le

2007



Engagement de prise en charge des intérêts intercalaires

La société Quiétude SA au capital de 4 900 460 euros.
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le n°420 846 446 00037
représentée par Monsieur Edgard Valero.

s'engage par la présente de manière irrévocable que les acquéreurs de la résidence *Les portes du Lagon 3*, bénéficieront :

- Du remboursement, hors assurances, commissions d'engagement et amortissement du capital, des intérêts intercalaires courants à compter de la date de signature de l'acte authentique de vente chez le notaire jusqu'à la date de livraison et de remise des clés du logement.

Les remboursements s'effectueront mensuellement par Quiétude SA, sur présentation des justificatifs originaux de l'établissement financier.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A La Rochelle,

Le

2007